

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250407-2025034-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-034

Séance du 07 AVRIL 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 27/03/2025
Convocation affichée et diffusée le : 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE : Mme BRUYAS Séverine

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
M. Sylvain PERRAUD a donné pouvoir à M. Richard GAY

M. Richard GAY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Indemnités - Etat Annuel

L'article 93 de la loi Engagement et Proximité dans son article 93 impose une nouvelle obligation pour les communes :

« Art. L. 2123-24-1-1.-Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » ;

	Montant des indemnités brutes perçues pour 2024		
	Mairie - BRUT	Autres (CCDSV) BRUT	BRUT
Frédéric VALLOS	25 452,36	9 865,20	35 317,56
Alexandra BOURDELEAU	244,99	Néant	244,99
Jean DA COSTA	2 939,88	Néant	2 939,88
Pascale GAUTIER WILL	2 939,88	Néant	2 939,88
Richard GAY	6 609,72	Néant	6 609,72
Sindy GONZALEZ	6 609,72	Néant	6 609,72
Gilles GROSSAT	6 609,72	Néant	6 609,72
Christophe HENRY	6 609,72	Néant	6 609,72
Corinne MARTIN GAJAC	6 609,72	Néant	6 609,72
Sylvain PERRAUD	2 939,88	Néant	2 939,88
Clément PETIT	2 939,88	Néant	2 939,88

Eva SOUZY	2 449,90	Néant
-----------	----------	-------

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 001-210103479-20250407-2025034-DE



Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication du montant des indemnités perçues en 2024 par les élus de la commune.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 07 avril 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Richard GAY

